

Toxicologie  
clinique



---

# Bulletin d'information toxicologique

Volume 29, numéro 3, juillet 2013

---

Institut national  
de santé publique

Québec 

Direction de la santé environnementale  
et de la toxicologie

### Rédacteur en chef

Pierre-André Dubé, M. Sc., pharmacien  
Institut national de santé publique du Québec

### Rédacteur adjoint

René Blais, M.D., directeur médical  
Centre antipoison du Québec

### Secrétaire à la rédaction

Nicole Dubé, agente administrative  
Institut national de santé publique du Québec

Le Bulletin d'information toxicologique est disponible intégralement en format électronique sur le portail de l'équipe de toxicologie clinique à l'adresse suivante : <http://portails.inspq.qc.ca/toxicologieclinique/>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Les articles publiés dans ce bulletin d'information n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle de l'Institut national de santé publique du Québec.

ISSN : 1927-0801 (En ligne)

©Gouvernement du Québec (2013)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



## ALERTE DU CDC SUR L'ACÉTYL-FENTANYL

**Pierre-André Dubé, M. Sc.**

Pharmacien, Institut national de santé publique du Québec

### Résumé

Cet article vise à informer les professionnels de la santé du Québec d'un avis récemment émis par le Centers for Disease Control and Prevention (CDC) américain à propos d'un analogue du fentanyl.

### Alerte du CDC

Le 20 juin 2013, le CDC américain publiait une alerte d'information importante.<sup>(1)</sup>

Récemment, un certain nombre d'utilisateurs de drogues injectables ont présenté des surdosages suivant l'injection d'un nouvel opioïde de synthèse non disponible sur ordonnance, c'est-à-dire l'acétyl-fentanyl. Ce dernier est un analogue du fentanyl qui n'avait jusqu'ici jamais été répertorié comme drogue d'abus aux États-Unis. Celle-ci serait jusqu'à cinq fois plus puissante que l'héroïne. Depuis mars 2013 seulement, cette molécule serait impliquée dans 14 décès.

Le CDC recommande une vigilance accrue de la part des organismes de santé publique, les services d'urgence, les laboratoires, les médecins légistes et les coroners pour les individus présentant des symptômes compatibles avec un surdosage d'opioïdes et dont les résultats de laboratoire montrent un dosage par méthode immuno-enzymatique (ELISA) positif pour le fentanyl.

Le CDC recommande également que la santé publique travaille en collaboration avec les laboratoires pour effectuer des dépistages ELISA pour le fentanyl. Si les résultats de ces dépistages sont positifs, il est recommandé d'effectuer une analyse complémentaire par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-MS) sur ces échantillons pour discriminer le fentanyl et ses analogues, y compris l'acétyl-fentanyl.

La version complète de l'alerte est accessible en cliquant [ici](#).

### Québec

Au Québec, de récentes saisies de drogues de synthèse dans la région métropolitaine de Montréal montrent également que cette problématique est présente dans notre province.<sup>(2)</sup> La sécurité publique mentionne une saisie importante, entre autres, de 12 327 comprimés contenant du desméthyl-fentanyl et de 3,14 kg de poudre de desméthyl-fentanyl. En fait, le desméthyl-fentanyl et l'acétyl-fentanyl sont deux noms différents qui représentent la même molécule. Malheureusement, aucune base de données ne nous permet actuellement de connaître l'étendue des dommages (intoxications/décès) sur le territoire québécois.

Les professionnels du Laboratoire de toxicologie de l'Institut national de santé publique du Québec travaillent déjà depuis plusieurs mois à améliorer les méthodes d'analyse afin d'inclure les divers analogues du fentanyl.

### Conclusion

Considérant qu'il existe à l'heure actuelle peu de littérature sur la présentation clinique de l'intoxication à l'acétyl-fentanyl, il est suggéré de procéder à la prise en charge et au traitement comme pour les autres opioïdes. Il est important de garder à l'esprit que, comme pour le fentanyl, une dose totale de naloxone plus importante que pour les opioïdes « classiques » pourrait être nécessaire.

Les professionnels qui le désirent peuvent également consulter un bulletin spécial sur le fentanyl dans le [Bulletin d'information toxicologique d'octobre 2012](#). Il vise à sensibiliser les professionnels de la santé et les coroners aux risques associés au mésusage des timbres transdermiques de fentanyl, en plus de faire un rappel sur les méthodes analytiques disponibles et le traitement de l'intoxication aiguë aux opioïdes.

### Pour toute correspondance

Pierre-André Dubé  
Institut national de santé publique du Québec  
945, avenue Wolfe, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 5B3  
Téléphone : 418 650-5115, poste 4647  
Télécopieur : 418 654-2148  
Courriel : [Toxicologie.Clinique@inspq.qc.ca](mailto:Toxicologie.Clinique@inspq.qc.ca)

### Références

- 1) Recommendations for Laboratory Testing for Acetyl Fentanyl and Patient Evaluation and Treatment for Overdose with Synthetic Opioids (CDCHAN-00350). CDC Health Advisory. 2013-06-20. [En ligne] <http://www.dhhr.wv.gov/oeps/disease/Documents/HANs/CDC/HAN-350-synthetic-opioid.pdf> (consulté le 2013-06-25).
- 2) Bilan d'une saisie majeure de drogues de synthèses effectuée par le SPVM. Service de police de la Ville de Montréal. 2013-05-13. [http://www.spvm.qc.ca/fr/documentation/3\\_1\\_2\\_communiques.asp?noComm=919](http://www.spvm.qc.ca/fr/documentation/3_1_2_communiques.asp?noComm=919) (consulté le 2013-06-25).